

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1290/SG/FP mettant un premier maître marin-pompier à la disposition du Ministre des Affaires intérieures.

n° 72-1290/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
5 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Pierre Sperat-Czar, premier maître marin-pompier, en position < hors budget », est, pour compter du 18 août 1972, date de son arrivée dans le Territoire, mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures pour servir à l'Inspection territoriale des services de secours et de lutte contre l'incendie.